

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Convention de mise à disposition de service

Délibération N° 2022-09-016

L'an deux mille vingt-deux le vingt-et-un septembre, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Pouligny-Notre-Dame, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 7 septembre 2022

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 65 membres sur 112

Secrétaire de séance : **Mme Stéphanie GLEN** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Pour appuyer la Communauté de Communes du Val de Bouzanne dans l'élaboration de son PLUi, le Président propose de prolonger de 6 mois la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prolongation de la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays au second semestre 2022 (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022) pour accompagner la Communauté de Communes du Val de Bouzanne dans l'élaboration de son PLUi pour un montant complémentaire de 2 742 €
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer la convention de mise à disposition de service avec le Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

La secrétaire de séance,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

038-253602650-20220921-2022-09-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

